

Mairie de Mûrs-Érigné

Projet Pédagogique Espace Jeunes de Mûrs-Érigné 2025-2026



1) Introduction

a) Présentation de l'organisateur

La ville de Mûrs-Érigné est une commune du Maine-et-Loire comptant 6172 habitants (1^{er} janvier 2022). La municipalité a mis en place un PEDT allant de 2024 à 2027, et se concentrant sur l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes. Le pôle Educations Enfance Jeunesse est chargé de mettre en œuvre le projet politique de la commune inscrit dans le PEDT 2024/2027.

Coordonnées de la mairie :

Hôtel de ville
5, chemin de Bellevue
CS 80015
49610 Mûrs-Érigné
Téléphone : 02 41 79 78 77 Mail : info@ville-murs-erigne.fr

b) Présentation de la structure

L'Espace Jeunes de Mûrs-Érigné dépend du pôle Educations Enfance Jeunesse. De plus, elle met à disposition un local faisant parti de l'espace intergénérationnel Bellevue. Les locaux sont composés d'un grand espace de vie avec un coin cuisine, ainsi que d'un bureau et d'un local de rangement.

Les locaux sont principalement destinés à l'accueil des jeunes de 11 à 17 ans (Être scolarisé en 6^e). Mais c'est aussi un lieu de ressources et d'informations pour le public 18-25 ans ainsi que pour les parents et les professionnels. Enfin, c'est un lieu de découverte par ses activités mais aussi de prévention auprès du public.

L'Espace Jeunes est un lieu ouvert, libre d'accès, favorisant la mixité sociale, les rencontres, les échanges et le développement de projets. Une cotisation annuelle est demandée aux jeunes afin de faciliter leur appartenance à un groupe. Lorsqu'il est ouvert, c'est un espace libre permettant aux jeunes « d'aller et venir ». Un animateur est toujours présent pour répondre aux attentes des jeunes et assurer la sécurité à l'intérieur des locaux.

L'Espace Jeunes est ouvert toute l'année sur des horaires fixes ainsi que pendant les vacances scolaires. Selon les projets, il peut aussi accueillir du public ou mener des projets hors de ces horaires.

Hors des locaux, l'équipe d'animation peut utiliser les différentes infrastructures municipales (Salle de sport Myriam Charrier et salle des Grands Moulins, Centre Culturel Jean Carmet...). De plus, l'équipe d'animation veillera à développer des projets favorisant les partenariats locaux ou les autres services de la ville (Associations, CCAS, écoles, médiathèque...).

Un budget annuel de fonctionnement est fourni pour permettre à l'équipe de renouveler le matériel pédagogique et de prévoir ponctuellement des activités de loisirs.

Coordonnées de l'Espace Jeunes :

Espace Jeune
10A chemin de Bellevue
49610 Mûrs-Érigné
Téléphone : 02 41 44 44 41 – Mail : espace.jeunes@ville-murs-erigne.fr

2) Fonctionnement de la structure

L'Espace Jeunes est ouvert tout au long de l'année avec deux temps de fermeture prévus, 2 semaines durant les vacances d'été et lors des vacances de fin d'année. Bien qu'ayant un accueil libre laissant la possibilité aux jeunes d'aller et venir quand ils le souhaitent, une programmation définie est mise en place. Lors des vacances scolaires les jeunes doivent s'inscrire aux activités proposées en amont. Lors d'activités nécessitant un règlement, une liste d'inscription est également mise en place.

a) Les horaires

Les horaires d'ouvertures diffèrent selon la période :

Périodes scolaires :

Les mercredis de 14h à 18h

Les vendredis de 17h à 20h et ponctuellement jusqu'à 22h

Un samedi par mois de 14h à 18h

Vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Un soir par semaine de 18h à 22h

Il est possible que la structure soit ouverte plus tôt si une activité est prévue en extérieur et nécessite un temps de déplacement (Transports en commun, minibus...). Il est aussi possible que, selon la programmation, la structure soit ouverte sur d'autres moments ou que des repas soient prévus (Pique-niques, veillées). L'équipe d'animation effectue alors une communication en cas de modification des horaires.

À la suite du bilan réalisé avec le public de la structure lors de l'été 2025, il a été convenu de modifier les horaires du vendredi soir qui conviennent mieux aux possibilités de fréquentation du public.

Durant l'été, des séjours peuvent être organisés. Dans ce cas, des inscriptions sont réalisées en amont pour les jeunes qui souhaiteraient participer. Chaque séjour fait l'objet

b) L'adhésion

L'adhésion est ouverte aux jeunes situés dans leur 11^e année à leur 18^e année. L'adhésion est valable une année scolaire (De septembre à août). Chaque famille est amenée à remplir un dossier administratif et sanitaire concernant son enfant. Ce dossier est à remettre lors de l'inscription avec le règlement.

Le tarif de l'adhésion est défini selon le fait que le jeune réside au sein de la commune ou non. Si le jeune est Erimûrois ou Erimûroise le tarif dépendra aussi du quotient familial. Une exception est présente pour un jeune réalisant sa première inscription durant un été, le paiement de l'adhésion sera valide sur l'année scolaire suivante.

L'adhésion permet un accès libre à la structure durant les temps d'ouverture ainsi qu'aux activités organisées par l'Espace Jeunes.

c) L'équipe pédagogique

L'Espace Jeunes est régi par le pôle Education-Enfance-Jeunesse de la mairie de Mûrs-Érigné. L'équipe est composée de trois membres :

- Lucien GIRAUDET, Directeur de la structure – BPJEPS Loisirs Tous Publics
- Aristide LETESSIER, animateur jeunesse – BPJEPS Sports Collectifs
- Jade BREAU, animatrice jeunesse - BPJEPS

Ils sont tous les trois placés sous la direction de Mathilde BOUET, responsable du pôle. Durant les vacances scolaires et selon le nombre d'inscrits, des animateurs et animatrices saisonnières pourront être employés afin de renforcer l'équipe.

De même, des intervenants extérieurs peuvent être sollicités sur des pratiques d'activités spécifiques. Auquel cas, l'équipe se doit de vérifier que les intervenants sont aptes à exercer correctement.

L'équipe pédagogique est responsable des jeunes dès qu'ils sont dans nos locaux et en dehors sur les temps d'activités organisées par la structure.

d) Le règlement intérieur

Il a pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux jeunes sur leurs droits et leurs devoirs au sein de la structure. Ce règlement est communiqué avec le dossier d'inscription pour chaque nouvel adhérent, et reste affiché dans les locaux pour permettre à chacun de s'y référer au besoin. Lors d'une nouvelle inscription il est demandé au jeune, à ses parents et à l'équipe pédagogique de la signer pour convenir de la prise de connaissance du règlement et de l'accord des acteurs de l'appliquer ensemble.

Les règles ne sont pas immuables, elles peuvent évoluer en accord avec les jeunes et l'équipe pédagogique via des temps d'échange.

En cas de problématiques rencontrées par les jeunes et/ou les parents au sein de l'Espace Jeunes, l'équipe pédagogique ainsi que la responsable du pôle EEJ, se tiennent à disposition pour échanger.

e) La passerelle 9-13 ans

Dans le cadre de l'Espace Jeunes, des temps de passerelle sont mis en place avec la tranche d'âge 10-11 ans. La passerelle a pour but de familiariser des enfants arrivant en âge d'intégrer l'EJ avec l'équipe d'animation et les locaux. Elle doit faire le lien entre l'ALSH et l'EJ et ainsi créer un premier contact pour inciter les enfants à venir sur la structure.

Ainsi les différents temps de passerelle sont les suivants :

- Activités méridiennes : Un jour par semaine sur le temps méridien, chaque animateur de l'EJ anime un temps de 45mn avec les CM1/CM2 des écoles Marie Curie et Bellevue. Ces temps d'animation sont montés sous forme de projet d'animation qui dure sur toute une période scolaire (Exemple : De janvier aux vacances d'hiver). Ces temps doivent permettre aux enfants de se familiariser avec l'équipe de l'EJ.
- Temps périscolaire : 1 fois par semaine sur le temps d'accueil du soir (vendredi soir de 16h30 à 18h30), les enfants de CM1/CM2 de l'école Bellevue sera sur l'Espace Jeunes. Cela leur permet de découvrir les lieux et de se familiariser avec.
- Les mercredis matin scolaires : Un mercredi matin toutes les 3 semaines en période scolaire la tranche d'âge 9-13 ans de l'ALSH Bouëssé viendra réaliser une activité avec l'équipe de l'Espace Jeunes. C'est un moment qui sera exclusif pour cette tranche d'âge, l'EJ n'étant pas ouvert.

C'est aussi un moment qui leur permet d'appréhender l'EJ tout en s'inscrivant dans la continuité de l'ALSH pour les plus grands.

- Temps communs pendant les vacances : Régulièrement durant les vacances scolaires, une activité est réalisée en commun entre l'Espace Jeunes et l'ALSH Bouëssé. Ce temps commun permet aux deux publics de se rencontrer dans un moment convivial et d'apprendre à fonctionner ensemble.

Cette passerelle étant amené à évoluer durant l'année, il est important d'interroger les parents sur les besoins vis-à-vis de la tranche d'âge 9-13 ans. En échangeant avec des parents sur l'année précédente, plusieurs problématiques ont déjà été soulevés :

- La distance entre le logement et l'Espace Jeunes
- L'impossibilité de rester sur place le midi durant les vacances

Ainsi, le pôle réfléchi aujourd'hui à la manière d'accueillir les jeunes présentant les problématiques précédentes afin de permettre l'accueil de tout le public sur l'Espace Jeunes de manière continue.

f) Hygiène et sécurité

L'Espace Jeunes est habilité par la SDJES et respecte donc les normes d'hygiène. Une équipe de nettoyage est chargée de son entretien régulièrement.

L'équipe d'animation se porte garante de l'hygiène des jeunes et des locaux. Ils ont aussi pour mission de sensibiliser le public au rangement et au nettoyage des locaux.

L'équipe d'animation est le garant de la sécurité physique, affective et morale des jeunes. Ils se doivent donc d'être attentifs et respectueux envers le rythme et les valeurs de chacun.

Les locaux et le mobilier respectent les normes de sécurité. Les activités doivent aussi être réalisées en respectant les normes de sécurité.

L'équipe d'animation se doit de connaître la procédure d'évacuation incendie et doit pratiquer des exercices régulièrement.

L'équipe d'animation dispose d'une pharmacie et du nécessaire pour les premiers secours. Chaque intervention est notifiée dans un cahier d'infirmier (Date, heure, nature de la blessure, soins effectués). En cas d'accident plus important, l'équipe se réserve le droit de joindre le SAMU et de faire transférer un jeu vers un établissement médical tout en informant les familles.

Chaque famille se doit de fournir les informations essentielles à la sécurité des jeunes en complétant la fiche sanitaire lors de l'inscription du jeune ainsi que les coordonnées pour les contacter.

L'équipe dispose de déclarations d'accident pour les assurances.

3) Intentions pédagogiques

a) *Intentions éducatives*

Le PEDT a identifié quatre enjeux majeurs qui orientent les projets pédagogiques du territoire :

Axe 1 : La Solidarité, l'inclusion, l'acceptation des différences, l'intergénérationnel :
Comment le territoire peut créer du lien collectif pour les enfants dans leurs différences culturelles, individuelles et générationnelles ?

Axe 2 : La citoyenneté, et l'insertion professionnelle : quels sont les outils que propose le territoire pour permettre l'épanouissement de chaque enfant tout au long de son parcours jusqu'à l'entrée dans la vie professionnelle ?

Axe 3 : La santé : Que propose le territoire pour améliorer la santé des enfants ?
sommeil, alimentation, écran ?

Axe 4 : Le vivant : comment sensibiliser nos enfants au respect du vivant ?
Biodiversité ? l'eau ?

De ces enjeux, la commune souhaite proposer une politique jeunesse ambitieuse avec les objectifs suivants :

Développer l'offre d'activités pour les jeunes et améliorer leur accessibilité : loisirs / engagement / logement / mobilité / insertion professionnelle

Renforcer l'accompagnement des jeunes adultes

Travailler en partenariat entre acteurs et structures pour renforcer l'offre sur tout le territoire

b) Bilan de l'année 2024-2025

L'année précédente a été une année de transition au sein de l'Espace Jeunes. En effet, une nouvelle équipe est arrivée au sein de la structure et de nouveaux fonctionnements ont été mis en place comme les temps de passerelle ou la refonte des Summer Games.

Ainsi, l'objectif de l'équipe était de créer une dynamique avec l'Espace Jeunes, d'attirer de nouveaux adhérents par les activités passerelle et de s'approprier les locaux et le fonctionnement de l'Espace Jeunes.

En bilan, l'année 2024-2025 a vu une légère augmentation du nombre d'adhérents qui était de 72 en août 2025 par rapport aux 69 adhésions en août 2024. Avec notamment, 25 adhésions issus de CM2 arrivés durant l'été. De plus, un séjour a été mis en place du 14 au 18 juillet avec 11 jeunes. L'objectif sera de fidéliser ces nouveaux adhérents afin de conserver la dynamique créée par la nouvelle équipe et de tendre vers un séjour de 8 jours ou plus.

Des échanges avec les parents ainsi qu'un projet d'établir un fonctionnement d'une passerelle 9-13 ans fonctionnelle ont été étudiés durant l'année. L'objectif étant d'affiner cette première étude pour proposer un fonctionnement durant l'année 2025-2026.

Enfin, plusieurs projets ont été préparés durant la fin de l'année pour une mise en place sur l'année à venir :

- La mise en place d'un accueil passerelle 9-13 ans au sein de l'Espace Jeunes sur les mercredis en période scolaire
- Un séjour mutualisé avec l'espace Jeunes de Soulaines sur Aubance
- Le développement des soirées adolescents/parents autour de différents sujets
- Le développement des chantiers jeunes au sein de la commune
- La création d'un CMJ pour prolonger l'implication des jeunes du CME

c) Objectifs Pédagogiques

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Evaluation
Développer l'attractivité de l'Espace Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir une programmation attrayante et cohérente - Développer des projets structurants - Etablir des partenariats durables avec les autres acteurs du territoire (ALSH, Ecoles, CCAS, associations...) - Poursuivre le développement de la passerelle 9-13 ans - Tendre vers des séjours d'été de 8 jours 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un planning thématique par période - Proposer des projets d'animation capable de durer dans la vie de la structure (Club radio, Projets intergés, Summer Games, Impression 3D...) - Proposer un fonctionnement de passerelle structuré 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre d'adhérents par rapport à l'année passée - Nombre de CM2 devenant adhérents durant le printemps ou l'été - Type de projets, nombre de projet et évolution de ces derniers - Réalisation d'un séjour de plus de 5 jours - Evolution des partenariats
Développer l'autonomie et la responsabilité des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les jeunes dans la création de la programmation - Développer les projets coconstruits avec les jeunes - Responsabiliser les jeunes dans la vie collective du territoire - Participer au financement des séjours 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de la programmation avec les jeunes - Faire participer les jeunes à l'organisation et la menée des projets - Tendre vers la création d'un CMJ - Développer les actions autofinancées sur la commune - Développer les chantiers jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan avec les jeunes des programmes. Quelle prise en compte de leurs envies ? - Projets menés par les jeunes ? - Création d'un CMJ ? Dans quel contexte ? - Nombre d'action d'autofinancement et de chantiers jeunes ? Nombre de jeunes participants ?
Créer un espace convivial et accueillant	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un espace capable d'accueillir à la fois les 9-13 ans et les 14-17 ans ensemble - Retravailler les horaires afin de s'adapter aux possibilités du public - Créer une dynamique distincte et cohérente au sein de l'Espace Jeune - Etablir un protocole d'accès aux jeunes en situation de handicap - Développer des outils ressources Information Jeunesse - Renforcer les temps d'échanges parents/équipes/jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre un accueil adapté à chaque tranche d'âge - Permettre aux futurs adhérents de découvrir l'EJ et son équipe - Développer les moments d'échanges avec parents et jeunes (Soirées numériques, veillées conviviales) - Créer un protocole clair d'accueil soutenu par la mairie - Relancer le partenariat avec l'internat de Trémur - Développer les formations jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> - Population sur les différents temps d'ouverture (Âge, temps favorisés par une tranche, temps commun...) - Temps de présence des tranches d'âge sur l'EJ - Remise en place des soirées numériques et présence des jeunes et des parents ? - Participation aux veillées parents/jeunes ? - Point formation : Quelle formation ? Quel résultat ?

d) Moyens mis en place

Afin de mettre en place le projet pédagogique, l'équipe pédagogique dispose de plusieurs lieux communaux en plus de l'Espace Bellevue :

- La salle de spectacle Jean Carmet
- Les salles Myriam Charrier et Les Grands Moulins (Equipements sportifs)
- Le Parc du Jau
- Le Parc Saint-Pierre
- Le terrain de tennis Pierre Levesque
- Le terrain de Bellevue
- Le terrain d'entraînement du stade des Varennes
- Le terrain de la Tremblay

Les salles sont soumises à réservation et l'équipe se doit de procéder à une demande d'utilisation en amont.

L'Espace Jeunes dispose aussi d'un budget prévisionnel annuel qui est réalisé en début d'année civile. Ce dernier est proposé à la commission municipale par le directeur de la structure ainsi que la responsable du pôle EEJ. Les tarifs d'adhésion et d'activités sont discutés durant cette même commission.

L'Espace Jeunes peut aussi bénéficier d'aides de l'état ou de la Caisse d'Allocations Familiale selon les projets menés.

e) Défis de l'équipe

Défi personnel du directeur :

En tant que directeur, je me fixe 2 grands objectifs. Le premier est d'avoir un rôle de formateur et d'accompagnateur à la fois auprès de mon équipe ainsi que des jeunes accueillis. Les sessions de vacances sont l'occasion d'accueillir des animateurs et animatrices en stage BAFA, il est donc important de créer une dynamique bienveillante favorisant les échanges de pratique ainsi que la prise d'expérience. C'est aussi en portant les projets avec le public que l'on met en confiance les jeunes dans une dynamique de prise d'initiative et de confiance pour créer des projets structurants.

Du côté du public, nous accueillons des adolescents. C'est une tranche d'âge qui évolue fortement et est en demande de reconnaissance mais aussi en recherche de confiance et de dialogue auprès des équipes. C'est donc un objectif pour moi de créer un climat qui permettra à chaque jeune de se sentir à l'aise dans le groupe mais aussi de les accompagner dans la menée de projets. Je porterais donc une importance particulière à ce que l'Espace Jeunes soit en capacité d'accueillir les jeunes du territoire tout en cherchant à créer du lien inter-communales avec les structures jeunesse voisines.

Défi personnel des animateurs et animatrices :

Aristide :

En tant qu'animateur je souhaite créer une dynamique qui pousse nos groupes d'adolescents vers la création de projet. Notamment pour créer un grand projet de séjour avec des actions d'autofinancement qu'ils auront mis en place.

Par mes compétences, je souhaite aussi amener des animations sportives plus poussées auprès des jeunes afin de leur faire découvrir une multitude de sports.

Jade :

Mon objectif, c'est de contribuer à faire de l'Espace Jeunes un lieu où les adolescents peuvent s'exprimer, s'épanouir et développer leur autonomie surtout que cela peut-être pour eux une période de la vie passionnante mais parfois aussi un peu compliqué.

Ce que j'aimerais apporter ici, c'est avant tout une présence bienveillante et à l'écoute. Je veux que chaque jeune qui franchit la porte se sente accueilli, respecté, libre d'être lui-même et qu'il « oublie » les problèmes qu'il peut avoir en dehors.

Je souhaite aussi contribuer à faire de l'Espace Jeunes un endroit où l'on se sent bien, où l'on peut apprendre, grandir, et surtout s'épanouir. Je souhaite travailler en collaboration avec Aristide et Lucien, mais aussi avec les jeunes eux-mêmes, pour construire des activités et des projets qui leur ressemblent et qui leur donnent envie de s'impliquer.

Ce que j'aimerais apporter ici, c'est :

- Des activités variées qui permettent à chacun de découvrir de nouvelles choses
- De l'accompagnement et du soutien, que ce soit dans les projets personnels ou scolaires
- Mais aussi et surtout de la bonne humeur et du dynamisme, ce qui me caractérise fortement, pour que l'espace reste un endroit où il fait bon vivre et qui donne envie de revenir

f) L'accueil des enfants en situation de handicap

Les ACM accueillent régulièrement des enfants en situation de handicap. Il est donc nécessaire d'identifier un protocole permettant aux parents, aux enfants et aux équipes d'accueillir dans les meilleures conditions ce public.

Cet accueil doit permettre d'accompagner les enfants au sein de la structure, en effet, il ne faut pas isoler l'enfant mais lui permettre de faciliter sa socialisation.

- 1) Le directeur de l'Espace Jeunes, avec son équipe, définit un animateur référent volontaire qui aura la charge d'assurer le suivi de l'enfant. Au besoin, rappeler ce que cela implique.
- 2) Le directeur de structure convient d'un premier rendez-vous avec l'animateur référent, la famille et le jeune afin d'apprendre à connaître le jeune et ses besoins, notamment par le biais d'un dossier de suivi. Ce dernier a pour but de mieux connaître le jeune, ses besoins, ses habitudes et ses compétences afin de permettre à l'équipe de s'adapter au mieux. Ce rendez-vous est aussi l'occasion de définir le rôle de l'animateur référent et le besoin de référence du jeune. (Simple suivi, suivi renforcé...)
- 3) Lors du premier jour d'accueil du jeune, l'animateur référent se présente et fait découvrir les lieux au jeune ainsi que le fonctionnement de la structure afin de l'aider à se familiariser
- 4) L'animateur référent assure le suivi du jeune en complétant le dossier de suivi. Celui-ci est transmis régulièrement à la famille afin d'assurer un lien concernant l'évolution de ce dernier.

g) Partenariats

L'Espace Jeunes dispose de plusieurs partenaires permettant de développer des actions communes et de faire participer les jeunes à des activités spécifiques et des évènements communaux :

- La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports des Pays de la Loire (DRAJES)

- La Caisse d'Allocations Familiales du Maine et Loire
- Les services municipaux (Vie associative, communication, CCAS...)
- Les associations de la ville de Mûrs-Erigné
- L'accueil de loisirs Joseph Bouëssé
- L'Espace Jeunes de Soulaines sur Aubance

h) L'évaluation du projet

L'évaluation permet de vérifier la qualité du travail réalisé, la pertinence des actions par rapport au projet pédagogique et la cohérence de ces dernières. Elle permet aussi de prévoir d'éventuelles adaptations des objectifs et/ou des moyens.

Le travail de l'évaluation démarre dès la préparation du projet et des actions à mener. Afin d'être pertinente, l'évaluation doit avoir des critères quantitatifs et qualitatifs pour chaque action évaluée. Afin de faire vivre le projet et de rendre l'évaluation cohérente, l'équipe pédagogique veillera à consulter les jeunes et à réaliser des bilans régulièrement avec eux. Ces instances doivent permettre un échange privilégié entre le public accueilli et l'équipe d'animation afin d'avoir une projection claire des actions futures. Ces temps de bilans seront aussi retransmis aux élus afin de permettre un affinement de la politique jeunesse mise en place sur le territoire.